

Communauté
de
St^e Jacques: Bergerac.

Monsieur l'Abbe Macaroux, curé de Bergerac, laissa par son testament, en date du 12 sept. 1869 à Sœur Mathilde, après sa mort, la maison qu'il possédait en face de l'église St Jacques, pour le but de fonder une école de filles dirigée par les Sœurs de St^e Mathie.

Après la mort de ce pieux et vénérable ecclésiastique, la maison qu'il avait laissée était occupée par M^{lle} Geneviève Grangemont. Puis, mécontente de l'occupation, qui coûtait un loyer de 400^{fr} elle désirait y aller, la Communauté acquiesça à sa demande, espérant que le prix du loyer de plusieurs années, serait la seule ressource sur laquelle on pourrait compter pour commencer l'œuvre.

Trois ans après Monsieur l'Abbe Delbosq, successeur de Monsieur Macaroux excita par son grand zèle exprima le vœu de voir réaliser au plutôt ce projet; Il fit entendre que le produit d'un externat serait plus que suffisant pour les besoins des Sœurs. La Supérieure Générale quitta cet avis et en Novembre 1872, deux Sœurs furent envoyées dans la paroisse de St Jacques pour se livrer à l'construction des jeunes filles. Un modeste mobilier pour les Sœurs avec les choses indispensables pour les classes furent procurés par M^{lle} Mathilde, avec l'aide de quelques loyers qui s'élevait à la somme de 1800^{fr}.

Une fois les Sœurs installées elle s'aperçurent que la maison avait besoin de grandes réparations, et fallut faire seulement les plus urgentes; l'œuvre n'étant qu'à son début et le nombre des enfants étant à peine suffisant, et fallut pour la nourriture des Sœurs, pour fuel à la maison. M^{lle} de venir en aide à cette petite communauté. Elle envoya avec du linge pour couvertures, une somme de 500^{fr}.

En 1874 l'externat devint très florissant, quatre Sœurs y furent nécessaires, le bien moral s'y faisait, mais il man était pas de même du matériel; la maison est en ruines et demanderait des dépenses considérables pour être restaurée convenablement, et comme l'externat est à un prix très élevé et que les Sœurs vont sûre que l'indispensable il est à dire que de longtemps on ne pourra réaliser le projet qu'on avait conçu que serait de diminuer dans les

mesures qui entraîneront la maison et l'ouvroir de Saint Jacques
 faire une coupe pour les élèves. En outre de ces mesures de complément
 les choses restant vides et il y a une réserve et un surplus.

En 1882, une école communale ^{laïque} ayant été ouverte à la paroisse
 de St. Jacques, le nombre des élèves qui étaient au couvent, a été
 fait que les revenus de cette école communale sont les mêmes.

L'école libre et l'ouvroir de Saint Jacques ont subsisté
 jusqu'en 1903. Le 26 juillet de cette année reçut,
 une notification de refus à été faite par M. le Ministre
 Combes à la demande d'autorisation qui lui avait été présentée
 été pour cet établissement par Mère Emmanuel Perot
 Supérieure Générale de Sainte-Marthe le 27 X^{bre} 1901

Un subside illimité a été accordé à nos œuvres de St. Jacques
 grâce à l'intervention de M. de Labatut député de l'arron-
 dissement de Bergerac, sur lequel nos électeurs nous ont
 fortement agi en cette circonstance.

L'école libre de Saint Jacques a été fermée par
 mesure administrative à la fin de l'année scolaire
 1905-1906. L'ouvroir a continué à subsister
 dans le local qui demeure notre propriété.

(29 Mars 1912)

En Décembre 1911, Monsieur le Préfet a donné l'ordre
 de fermer l'ouvroir et d'abandonner la maison, au plus
 tard le 20 Janvier 1912. La lettre préfectorale pressait
 même notre S. Mère Agnès Faure de se mettre au plus
 tôt en mesure de vendre notre immeuble de St. Jacques.
 Les enfants de l'ouvroir ont été immédiatement
 congédiés; deux sœurs sont encore gardiennes de
 l'immeuble. (Voir Journal, tome IV)

La Maison de St. Jacques, vide de sa Communauté
 est en partie louée depuis Novembre 1912

En février 1918, le Couvent de St. Jacques a été ré-
 ouvert sous la direction de Mère Elise-Marie Beau-
 puy qui y reçoit en qualité de pensionnaires les
 ouvrières et employées de toutes sortes et particulie-
 rement celles de la poudreterie.